

REGLEMENT PARTICULIER du
1^{er} TOURNOI DE SIMPLES D'ANDREZIEUX-BOUTHEON
Du 21 Avril 2019

Gymnase du Lycée – Rue Molière – 42160 Andrézieux-Bouthéon

Le règlement de la compétition est celui préconisé par la FFBad sous la responsabilité du juge arbitre.

1. Le juge arbitre principal sera **Michaël VIAL du club de Genilac. Numéro de licence : 410583**
2. Le tournoi est autorisé par la ligue Auvergne-Rhône-Alpes de badminton. . **Autorisation : en cours**
3. Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement. Le Juge-arbitre a la faculté de disqualifier tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement intérieur.
4. Le tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés, de vétérans à minimes pouvant jouer en catégories séniors, à la Fédération Française de Badminton. Le montant des droits d'inscription est de 17 euros pour 1 tableau (taxe FFBad comprise).
5. Les tableaux ouverts sont aux catégories N3, R4, R5, R6, D7, D8, D9, P10, P11, P12 et NC. Les séries seront créées en fonction du CPPH de chaque joueur/joueuse.
6. Les joueurs ne peuvent s'inscrire que sur **un tableau**.
7. Tous les tableaux débiteront par une première phase de poules de 3, 4 ou 5 avec 2 sortants selon le nombre d'inscrit, puis une seconde phase en élimination directe.
8. Pour chaque tableau, le nombre de participants est limité en fonction des inscriptions. En cas de dépassement du nombre d'inscrits, une liste d'attente est constituée, tenant compte du critère suivant :
 - ordre d'arrivée de l'inscription complète (inscription + droits d'engagement)
 - Le nombre de participants est limité à 180 joueurs
10. L'organisateur en accord avec le Juge-arbitre, se réserve le droit de modifier les poules et/ou les tableaux, si besoin est, et prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi.
11. L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation du programme. **Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif** et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du juge arbitre et du comité organisateur pour le bon déroulement du tournoi. Les matchs pourront être lancés au maximum avec une heure d'avance.
12. Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les éléments nécessaires pour son match (raquettes, bouteilles...).
13. Le plateau de jeu est uniquement réservé au juge arbitre, aux organisateurs, aux joueurs ainsi qu'aux entraîneurs (2 max. par joueur). Des chaises pour les coachs seront prévues derrière chaque terrain, le coaching étant autorisé entre les points, aux pauses à 11 et entre les sets.
14. L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au juge arbitre avant son premier match du tournoi.
15. Les matchs seront auto- arbitrés.

16. Les volants seront à la charge des joueurs : En cas de litige le volant choisi sera le BABOLAT n°4 pour toutes les séries.
 17. Tout volant touchant les infrastructures (structure du toit, panneaux, lampes, filins...) sera compté comme faute, sauf au service, où il pourra être engagé 2 fois de suite au maximum. Les filins seront let au service et durant l'échange
 18. Les horaires prévisionnels fournis par affichage ou par la table de marque sont indicatifs. Les joueurs devant quitter le gymnase le feront en concertation avec le juge arbitre et devront obtenir l'accord de ce dernier. **Par ailleurs, ils devront revenir à l'horaire indiqué par le JA et laisser un numéro de téléphone à la table de marque.**
 19. Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de « 5 minutes » pourra être disqualifié par le Juge-arbitre et ce, quel que soit le niveau de la compétition.
 20. **Une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la FFBad est exigée sur les terrains.**
 21. Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.
 22. Dès leur arrivée sur le terrain, les joueurs disposent de 3 minutes de préparation sur le terrain avant le début du match (test des volants, changement de tenue, toss, ...).
 23. **Le temps minimum de repos** auquel ont droit les joueurs entre deux matchs consécutifs **est fixé à 20 minutes. Il pourra être réduit avec l'accord express de l'intéressé(e).** Le juge arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.
 24. **Contestations** : seul le **responsable d'un club** pour le jour du tournoi pourra contester auprès du juge arbitre. Toute réclamation faite par une autre personne ne sera pas recevable.
 25. Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, accidents ou autres incidents...
 26. Les joueurs sont priés de respecter la propreté de la salle et des vestiaires.
 27. **Les têtes de séries seront désignées au CPPH de la FFBad par les organisateurs et le juge arbitre le 06 Avril 2019.**
 28. Les inscriptions devront obligatoirement parvenir à l'organisateur avant **le 06 Avril 2019**. Pré-inscription par mail : tournoi.abbc.42@gmail.com et envoi chèque (ordre ABBC) à l'adresse : **Florian CHALARD 23 rue Gambetta 42170 SAINT JUST SAINT RAMBERT**. Possibilité de payer par virement : demander l'IBAN à l'organisateur. Aucune inscription ne sera enregistrée sans règlement. **Le tirage au sort aura lieu le 06 Avril 2019.**
 29. Les droits d'inscription, passé le délai de la date limite d'inscription, sont remboursés en cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif (exemple : certificat médical, attestation de travail,...). Le joueur forfait ou blessé pendant la compétition devra envoyer celui-ci à la commission des officiels techniques de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes au plus tard 5 jours ouvrables après le dernier jour de la compétition le cachet de la Poste faisant foi.
Adresse : Ligue Auvergne Rhône-Alpes de badminton, 37 routes du Vercors, 38500 St Cassien
ou à : sophie.bluy@badminton-aura.org
- En cas de manquement, le joueur est passible d'une suspension de toute compétition (tournois et interclubs) pour 2 mois (6 mois en cas de récidive).

Le Comité d'Organisation remercie par avance tous les participants qui, pour la satisfaction de tous, apporteront leur contribution à la réussite de cette « 1ère édition » en observant ce règlement et en respectant les décisions des juges arbitres.

JA Principal : Michaël VIAL

Le 14 décembre 2018

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. VIAL', written over a horizontal line.